



Le 26 Janvier 2018

05 FEV 2018

Le Maire

à

Monsieur le Président  
GRANDANGOULEME  
Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi  
Planification Urbaine  
25 Boulevard Besson-Bey  
CS 12320  
16023 ANGOULEME CEDEX



V/Références : RV/BV/IM – DC201800234

N/Références : FG/CHB

**A l'attention de Bernard VERA**

**OBJET : Ville d'Angoulême – Modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 23 janvier 2018 concernant l'affaire citée en objet, nous vous informons que la commune de Saint-Michel n'émet aucunes remarques sur la modification simplifiée N°2 du PLU de la ville d'Angoulême.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



Le Maire

F. GODICHAUD

